

Vos représentants : **Bernard MALATERRE – membre Titulaire**
 Josette MONBORGNE – membre Suppléant (excusée)
 Jacques HUGUET – Représentant Syndical

Départ de M. LASSUS

M. Bernard LASSUS est venu saluer les membres du CCE afin de leur présenter sa nouvelle fonction au sein d'EDF SA où il sera chargé de la DRH France. Il se dit satisfait d'avoir présidé cet organisme majeur à ERDF ainsi que des relations avec l'ensemble des membres. Il souhaite bon travail au CCE et affirme la nécessité d'avoir un bon dialogue social.

Toutes les délégations sont intervenues, elles reconnaissent la manière avec laquelle M. LASSUS a su mener les débats, son écoute dans le respect des individus, mais notent également un décalage fréquent entre les orientations décidées en CCE et ce qui est vécu sur le terrain, dans les CE.

Débat sur le financement des retraites à ERDF

L'ensemble des délégations (FO-CGT-CFDT-CGC et CFTC) sont offusquées par le fait qu'une communication ait été faite, avec l'envoi des factures d'ERDF, indiquant à tous les usagers qu'une partie de la facture servait au financement du système de retraite des salariés d'ERDF. Cette démarche est scandaleuse car elle stigmatise ses salariés, dans le contexte actuel du débat sur les retraites.

Ordre du jour

- 1 Approbation du PV de la séance du 22 avril 2010**
- 2 Bilan de l'intéressement 2009 et avenant à l'accord d'intéressement 2008-2010 pour avis**
- 3 Projet de mise en place OURS – pour avis**
- 4 Présentation du projet Planète Formation – pour avis**
- 5 Bilan 2009 de l'accord pour l'intégration des travailleurs handicapés 2008-2012 – pour information**

1. Approbation du PV de la séance du 22 avril 2010

Ce PV est approuvé à l'unanimité (20 votants FO-CGT-CFDT et CGC)

2. Bilan de l'intéressement 2009 et avenant à l'intéressement 2008 – 2010 (pour avis)

M. JANIC présente les dossiers :

Sur le bilan 2009 : à ERDF 98,3% de réussite sur le global des 5 critères qui permettaient de déclencher le paiement de l'intéressement. Le montant moyen prévoyait 1700€ pour 100% de réussite, au prorata, le montant moyen de l'intéressement distribué a été de 1673€. Il souligne l'excellent résultat obtenu en 2009, jamais atteint jusqu'alors. Ce sont 60 millions d'€ qui ont été distribués (hormis les cadres dirigeants pour lesquels il faut rajouter quelques centaines de milliers d'€). Sur ces 60 millions d'€, 46 millions d'€ ont été placés sur le PEG ou sur le PERCO.

Sur l'avenant proposé pour 2010 : diverses rencontres se sont déroulées avec les organisations syndicales. Rappel est fait sur le fait qu'un avenant ne peut être mis en application que si les 5 organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise émettent un avis favorable unanime.

Déclaration FO :

« Le projet d'accord qui nous est présenté aujourd'hui reprend la structure de l'intéressement mis en place l'an passé. Il respecte, en particulier, le principe de centralisation :

- *les critères nationaux spécifiques à ERDF : financiers, métiers et environnementaux,*
- *les critères nationaux partagés avec GrDF : prévention et RH.*

Nos revendications :

- *conserver l'intéressement centralisé sans la part régionale,*
- *garder la mixité dans le Service Commun et maintenir une clé de répartition,*
- *faire évoluer ERDF GrDF sur le critère du taux de réalisation des entretiens annuels.*

Pour FO Energie et Mines, nous constatons que nos revendications ont été globalement prises en compte, en particulier celle de l'intéressement centralisé, garant d'une égalité de traitement pour les agents des distributeurs.

Enfin, lors de cette négociation, la direction a annoncé abandonner le critère financier EBIDTA, au profit du critère OPEX+CAPEX (fonctionnement et investissement).

Pour FO, nous avons exprimé nos craintes sur le critère EBIDTA, trop ambitieux. D'autre part, la direction a annoncé un intéressement moyen à savoir :

1 700 € répartis sur les 5 critères avec un effort de 50 € supplémentaires, sans clause de surperformance, contrairement à GrDF.

En conclusion, pour que cet accord soit applicable, il devra être signé par les 5 organisations syndicales représentatives.

En ce qui concerne FO Energie et Mines, nous émettons un **avis favorable**. »

Avis du CCE ERDF : avis favorable à l'unanimité (20 votants FO- CGT- CGC- CFDT)

3. Projet de mise en place OURS – pour avis

M. Jean VIGNERON présente le dossier, notamment les éléments complémentaires demandés par les membres du CCE lors de la précédente séance du 20 MAI 2010 (voir pièce jointe)

Déclaration FO :

« Dans le projet qui nous est présenté aujourd'hui, il ressort que ce qui préside à la mise en place d'une telle opération c'est tout d'abord une harmonisation nationale des outils favorisant une optimisation des coûts et une vision globale de la qualité, mais aussi des uniformisations de procédures et des économies sur les coûts et maintenance du Système d'Information.

Il va sans dire que l'opération OURS s'inscrit, comme TRAMM, dans la logique des évolutions de tout ce qui touche à la filière technique clientèle, notamment afin d'anticiper la généralisation plus que probable de LINKY.

Nous sommes avec TRAMM et OURS dans ce que vous appelez « la phase de transition vers les compteurs communicants ».

Concernant les activités touchées par cette mise en place liée à la diversité des organisations qui en découleront dans les unités, il ne sera pas permis, à l'évidence, d'avoir un suivi cohérent.

De plus, vous écrivez que 10 % ETP environ des 400 agents des ACM et des ARD qui disparaîtraient du fait de l'optimisation du système de relève seront injectés dans l'amélioration de la qualité des données.

Tout pourrait paraître acceptable si ce n'est que ce projet de déploiement OURS ne permet pas une visibilité nécessaire car ce nouvel outil est lié à un Système d'Information, qui jusqu'à preuve du contraire, n'est pas de bonne qualité.

Attention car l'expression « mettre un emplâtre sur une jambe de bois » pourrait imaginer, à notre avis, ce que vous nous présentez au CCE d'ERDF de ce jour (pour avis).

FO Energie et Mines a bien conscience que ces projets de la phase de transition vers LINKY représentent un enjeu bien plus important qu'il n'y paraît.

Le volet RH accroché à LINKY, auquel se rajoute celui rattaché à OURS, amèneront à terme, une suppression massive d'emplois de la filière technique clientèle qui va, dans peu de temps, aller en corollaire avec la réorganisation au sein d'ERDF des filières URE et UCF.

Cette problématique interpelle FO Energie et Mines. »

Avis du CCE ERDF : avis favorable à l'unanimité (20 votants FO- CGT- CGC- CFDT)

4. Présentation du projet « Planète Formation » - pour avis

Mmes Agnès BELLORGEY et Emilie VIAUD présentent le dossier.

Déclaration FO :

« La présentation du projet Planète Formation porte sur deux phases essentielles, V1-V2. Ces périodes doivent aboutir sur un bon niveau de remplacement et pallier à l'obsolescence des outils actuels, c'est ce que FO Energie et Mines en attend, pour autant il faut garder les pieds sur notre «planète» terre.

Dans le contexte, d'une formation vue comme je cite «un enjeu fort pour l'entreprise», FO Energie et Mines partage cette citation. Principalement dans cette période où nous devons remplacer massivement les salariés qui partent en retraite et pour lesquels nous avons un véritable enjeu de transmission et développement de compétences. Cela passe obligatoirement par des actions de formation.

Deuxième point sur lequel nous partageons votre analyse c'est sur la nécessité de remplacer nos outils de gestion formation actuels qui arrivent en bout de cycle.

Amélioration, Harmonisation, utilisation, lisibilité, suivi et bilan sont indispensable aujourd'hui pour les responsables hiérarchiques, les salariées responsables du domaine de formation et les organisations syndicales dont FO Energie et Mines.

Nous attirons votre attention sur la réalisation et la fiabilité du système que vous voulez développer, car l'enjeu est de taille. La réversibilité, une fois la nouvelle version mise en œuvre, n'est plus possible. Donc l'avenir de la formation repose totalement également sur la réussite de ce projet.

Il existe en effet trop souvent un écart considérable entre le projet et l'outil, une fois l'application livrée. Ceci pour des raisons parfois de coût, d'impossibilité de dialogue entre différents supports ou des développements que l'on ne veut plus faire.

Pour l'instant, notre vision et analyse n'est que sur la phase «V1».

La suite du programme de rénovation que vous déterminez sous le vocable «V2» pour la mise en œuvre mi-2011 comporte bien des zones d'ombre et d'interrogations. Des fonctionnalités encore à l'étude, qui sont susceptibles d'impacter des processus transverses et d'autres utilisateurs. Ceci est autant de sources d'inquiétude et pour lesquelles vous devrez apporter toutes les garanties.

FO Energie et Mines demande un programme de formation adapté aux utilisateurs pour la prise en main et l'exploitation du nouvel outil. Les temps de formation (Deux journées) proposés ne sont pas à la hauteur de vos investissements. Demande la réalisation anticipée de formation et pas seulement au fil de l'eau sur le nouvel outil de travail.

Une cartographie repérant le nombre et le lieu de tous les utilisateurs qui auront à conduire le changement, ou qui seront concernés par Planète Formation.

Une souplesse dans les effectifs durant la mise en œuvre «V1» et après le déploiement de la «V2», pas d'économie de poste avant l'heure. Réflexions et développements des compétences de salariés concernés en charge de la formation doivent être recherchés.

Un répertoire unique de formation et d'accès facile, ceci répond en partie à une demande de FO Energie et Mines qui sollicite le rétablissement d'un catalogue formation version papier. Aujourd'hui encore tous les salariés non pas accès aux outils informatiques. Nous attendons de voir la fonctionnalité informatique.

Les fonctionnalités décrites de traitement automatique ou semi-automatique, gestion des formations, des habilitations des recyclages périodiques, des remplissages de sessions allant jusqu'à l'optimisation des sessions de formation sont de bonne augure.

FO Energie et Mines ne conteste pas les fonctionnalités que vous évoquez. Pour autant, nous émettons des réserves sur les utilisations qui en seront faites.

Le traitement humain doit être au cœur du dispositif et cela passe par les utilisateurs. Ce n'est pas parce que l'application vous délivre des informations pertinentes qu'il faut les mettre en œuvre sans les analyser.

FO Energie et Mines partage en grande partie le constat effectué dans ce document et insiste sur les éléments sociaux suivants :

- *nécessité de créer des liens entre la Formation d'un salarié et la GPEC (et autres processus de la GRH).*
- *faciliter grandement l'accès aux offres de formation, du côté managérial, et surtout du salarié, afin multiplier les candidatures ...*
- *rendre les parcours de formation des salariés bien plus visibles. De grands Formateurs seront formés et certifiés par l'éditeur. Nous demandons que ces formateurs soient initiés à la formation et titulaire d'aptitudes pédagogiques.*
- *A quelle structure de formation seront-ils rattachés ?*
- *Comment sera organisée la formation, présentielle ou e-learning ?*
- *Quels seront le contenu ?*
- *La durée des modules de formation ?*
- *Les formations seront-elles labellisées libératoires ?*
- *Autant de questions qui n'ont pas de réponse pour le moment. Dans cette première présentation, le traitement social n'est pas abordé. Le déploiement de Planète Formation aura un impact sur les organisations des MOE de Formation, sur les utilisateurs agents, filière RH, filière management, sur la MOA, etc.*

Nous vous demandons la mise en place et restitution d'un REX dès le démarrage de la phase «V1» avec tableau de suivi complet de tous les salariés impactés.

Nous demandons que soit produit, en parallèle du déploiement de la «V2» une étude portant les éléments sociaux. Le lien avec la GPEC doit permettre de mettre en perspective les orientations.

FO Energie et Mines donne un avis favorable pour le déploiement de la première version du projet Planète Formation avec toutes les réserves apportés. »

Mme BELLORGEY rappelle que nous sommes sur la version 1 (V1), nous attendons l'outil lui-même, un REX sera fait et la version 2 (V2) sera présentée courant 2011 en CCE d'ERDF.

Après une suspension de séance, la CGT présente une résolution.

**Vote sur cette résolution : CGT : pour (16) – FO-CFDT et CGC s'abstiennent (4)
Avis du CCE ERDF sur le projet Planète Formation : avis favorable (20 votants
FO-CGT-CGC-CFDT)**

5. Bilan 2009 de l'accord pour l'intégration des travailleurs handicapés 2008-2012 - pour information

Mme BELLORGEY présente le dossier et affiche la satisfaction sur les résultats obtenus depuis la signature de cet accord le 02 avril 2009. Un gros travail ayant été fait, la dynamique est lancée, nous devons continuer.

Déclaration FO :

« Négocier un accord pour l'intégration des travailleurs subissant un handicap n'est jamais, pour FO Energie et Mines, une formalité.

FO Energie et Mines a souhaité être acteur et force de propositions afin d'obtenir un accord à ERDF qui rende le monde moins difficile, moins indifférent, plus humain, plus ordinaire pour celles et ceux d'entre nous qui ont une difficulté supplémentaire vis-à-vis du monde du travail.

Ce bilan de l'accord qui nous est présenté aujourd'hui traduit globalement les revendications de FO Energie et Mines.

Toutefois nous tenons à vous indiquer quelques points qui méritent vigilance, voire amélioration, à savoir :

- *Améliorer l'identification des relais « handicap » auprès des salariés handicapés d'ERDF*
- *Continuer à démultiplier les actions de sensibilisations et de communication à tous les niveaux, national, régional et local*
- *Mettre les moyens nécessaires pour réaliser les travaux immobiliers et d'accessibilités*
- *Compenser le léger déficit 2009 en matière d'emplois directs*

Ces remarques apportées et tenant compte des difficultés pour atteindre les objectifs de l'année 2009, compte-tenu de la date de signature de l'accord le 2 avril 2009, le bilan nous semble en cohérence avec les engagements pris par ERDF lors de notre signature.

Au final, sur un accord qui est une des rares traductions objectives et mesurables des engagements d'ERDF en matière de Responsabilité Sociale des entreprises, FO Energie et Mines porte une appréciation favorable parce que cet accord profite aux travailleurs en situation d'handicap. »

**Le Report date de la Délégation Spéciale des
CCE ERDF et GRDF du 24 juin au 23 juin pour
cause d'action**

Pensez à Vous
Rejoignez nous

www.fnem-fo.org